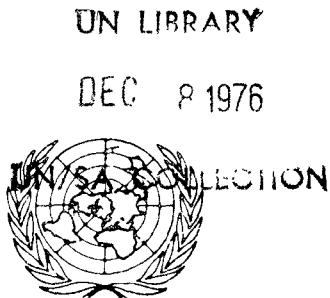


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/31/L.72
6 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 68 de l'ordre du jour

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/31/L.53

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. Aux termes du préambule du projet de résolution A/C.2/31/L.53, l'Assemblée générale rappellerait des résolutions et décisions adoptées précédemment par elle-même, par le Conseil économique et social et par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à propos de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement.

2. A la suite de ces résolutions et décisions, des dispositions financières ont été prises et d'autres sont à l'étude. Le présent état contient les autres incidences administratives et financières du projet de résolution, dans la mesure où l'on peut d'ores et déjà les évaluer, et récapitule les demandes de crédits qui ont déjà été faites.

3. A cet égard, il convient de noter que le Conseil d'administration du PNUD a approuvé à sa vingt-deuxième session l'ouverture, au budget des services administratifs du PNUD pour 1976 et 1977, de crédits s'élevant respectivement à 60 000 et 120 000 dollars pour financer les dépenses incombant au PNUD au titre des préparatifs de la Conférence qui se tiendrait en août-septembre 1977 (rapport du Conseil d'administration du PNUD à sa vingt-deuxième session (E/5846/Rev.1, par 512). Le montant de 120 000 dollars pour 1977 comprend le coût du renforcement du Service spécial chargé de promouvoir la coopération technique entre pays en développement, afin qu'il puisse contribuer à l'établissement de la documentation (97 600 dollars) et aux activités d'information (22 400 dollars). En outre, le Secrétaire général a déjà soumis à l'Assemblée générale le montant estimatif révisé du coût des services de conférence et dépenses connexes dans le cadre des montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1976-1977 qu'il a présentés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses

20/

soixantième et soixante et unième sessions (A/C.5/31/23); les paragraphes pertinents du rapport du Secrétaire général sont reproduits à l'annexe I du présent document. Ces prévisions, de même que celles qui figurent dans la résolution du Conseil d'administration du PNUD, ont été établies en partant de l'hypothèse que la Conférence se tiendrait en 1977, et le Secrétaire général demande l'ouverture, pendant l'exercice biennal en cours, d'un crédit de 13 500 dollars pour les activités d'information et de 73 600 dollars pour renforcer le secrétariat du Conseil économique et social. Il donne aussi une indication du coût des services de conférence dans l'hypothèse où la Conférence se tiendrait en 1977; toutefois, aucun crédit n'est demandé pour couvrir ces dépenses en attendant que soit évalué le montant total des services de conférence pour 1977.

4. Or, aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer la Conférence en Argentine en mars/avril 1978. Du fait de ce changement de date, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits au titre des services de conférence pendant l'exercice biennal en cours, mais il y aura des dépenses supplémentaires étant donné que les crédits dont l'ouverture a été approuvée par le Conseil d'administration du PNUD ne portent que sur les dépenses estimatives pour les exercices financiers 1976 et 1977, évaluées en fonction des besoins pour la préparation de la Conférence prévus en mars 1976.

5. Le Secrétaire général a passé en revue de façon approfondie les préparatifs de la Conférence qu'il faudra effectuer à la suite des discussions sur la question de la coopération technique entre pays en développement qui ont eu lieu à la vingt-deuxième sessions du Conseil d'administration, en juin 1976, et à la soixante et unième session du Conseil économique et social et il est devenu apparent que les travaux nécessaires à la préparation de la Conférence seront beaucoup plus chargés que prévu et qu'on aura besoin de ressources supplémentaires importantes pour assurer le succès de la Conférence. Or, aux termes du paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution, les crédits nécessaires au titre des préparatifs et de l'organisation de la Conférence, y compris ceux qui pourraient être nécessaires pour renforcer les services existants, seraient imputés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

/...

I. Dépenses supplémentaires résultant du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/31/L.53

6. Aux termes du paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de constituer un petit secrétariat chargé d'aider le secrétaire général de la Conférence à s'acquitter de ses fonctions, qui serait composé du Service spécial chargé de promouvoir la coopération technique entre pays en développement, à des fins de fond, ainsi que des services intéressés du secrétariat du Conseil économique et social, à des fins de travaux d'organisation, compte pleinement tenu de la nécessité de maintenir une étroite corrélation entre ces deux aspects des préparatifs de la Conférence. Le secrétariat du Conseil économique et social s'occuperait de toutes les questions d'organisation relatives aux sessions du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même et mettrait au point tous les documents destinés au Comité préparatoire, à l'équipe spéciale interorganisations et à la Conférence elle-même. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 3, des crédits ont déjà été demandés au titre du budget ordinaire en vue de renforcer le secrétariat du Conseil économique et social pendant l'exercice biennal en cours. Toute demande concernant des crédits supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour 1978 sera présentée dans le projet de budget-programme pour 1978-1979.

A. Secrétaire général de la Conférence

7. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait l'Administrateur du PNUD d'assumer les fonctions de secrétaire général de la Conférence, eu égard à l'importance de celle-ci. Dans la mesure où l'Administrateur ne pourrait pas consacrer toute son attention à la planification et à l'organisation de la Conférence, on prévoit qu'il faudrait nommer un secrétaire général adjoint chargé de seconder le secrétaire général de la Conférence. Etant donné que le secrétaire général adjoint devrait consacrer une grande partie de son temps à consulter les gouvernements et les institutions intéressés, on prévoit qu'il faudrait nommer un directeur chargé d'aider aux préparatifs courants de la Conférence et de seconder le Comité préparatoire et l'équipe spéciale interorganisations. En outre, vu l'ampleur et la complexité des dispositions de planification, d'administration et autres qui devront être prises pour la Conférence, on prévoit également qu'il faudrait nommer un fonctionnaire d'administration et un administrateur de programme qui aideraient aux préparatifs de la Conférence. Le fonctionnaire d'administration serait chargé de la tâche importante que représentent la planification et la mise au point de l'organisation d'une conférence hors Siège, notamment des négociations avec le gouvernement hôte et de tous les arrangements financiers concernant la Conférence; l'Administrateur de programme prêterait son concours au fonctionnaire d'administration et serait chargé en particulier de suivre le calendrier et l'exécution des travaux s'inscrivant dans la contribution du PNUD à chacune des étapes du processus préparatoire, ainsi que de s'occuper des dispositions administratives concernant les voyages du personnel et de la convocation du groupe de consultants. Les prévisions de dépenses correspondantes s'établissent comme suit :

/...

			<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
			(Dollars des Etats-Unis)		
1) <u>Personnel</u>					
Secrétaire général adjoint de la Conférence ayant rang de					
Sous-Secrétaire général <u>a/</u>	18 mois	63 600	33 600	97 200	
Directeur; classe D-2 <u>a/</u>	18 mois	55 600	29 500	85 100	
Fonctionnaire d'administration; classe P-5	18 mois	45 700	24 200	69 900	
Administrateur de programme; classe P-3	18 mois	31 400	16 700	48 100	
Secrétaires : secrétaire principal (1)					
Autres classes (3)	72 mois	<u>61 500</u>	<u>32 600</u>	<u>94 100</u>	
Total partiel		257 800	136 600	394 400	
A déduire : abattement au titre des délais de recrutement (10 p. 100 en 1977)		<u>25 800</u>	<u>-</u>	<u>25 800</u>	
Total		232 000	136 600	368 600	
2) <u>Autres dépenses connexes</u>					
Location de locaux à usage de bureaux <u>b/</u>		-	-	-	
Mobilier et matériel		19 500	-	19 500	
Communications téléphoniques		5 300	-	2 700	
Télégrammes, affranchissement et service de la valise diplomatique		16 500	8 500	25 000	
Fournitures et matériel		4 000	1 000	5 000	
Appareils à photocopier		10 000	6 000	16 000	
Dépenses de représentation		<u>1 000</u>	<u>4 000</u>	<u>5 000</u>	
Total		56 300	22 200	78 500	
3) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u>					
Consultations et entretiens de l'Administrateur, du secrétaire général adjoint et de ses collaborateurs avec les gouvernements dans le cadre des préparatifs de la Conférence et des activités connexes : 24 voyages de 2 semaines chacun au cours de 1977 et 1978		<u>32 000</u>	<u>24 000</u>	<u>56 000</u>	
Total		<u>32 000</u>	<u>24 000</u>	<u>56 000</u>	
Total, section A		<u>320 300</u>	<u>182 800</u>	<u>503 100</u>	

a/ Y compris l'indemnité de représentation.

b/ Les crédits seraient imputés sur le budget d'administration du PNUD.

/...

B. Ressources en personnel nécessaires à l'établissement de la documentation

8. On est parti de l'hypothèse que la documentation destinée à la Conférence sera fondée sur celle qui aura été établie à l'intention des réunions régionales, mise à jour en fonction des conclusions et des recommandations de celles-ci. Toutefois, il y aura lieu de rédiger un nouveau document concernant le point 1 de l'ordre du jour provisoire : "La coopération technique entre pays en développement, nouvelle dimension de la coopération internationale en vue du développement; activités en cours et perspectives d'avenir". A cette fin, il faudra faire appel pendant 18 mois aux services de deux administrateurs spécialisés de niveau P-4/P-5, qui renforceront également les effectifs du Service spécial, de façon à permettre à celui-ci de seconder le Comité préparatoire et l'équipe spéciale interorganisations et d'assister la Conférence elle-même dans ses travaux.

9. En outre, des consultants et du personnel de secrétariat supplémentaires seront nécessaires pour aider à préparer la documentation destinée à la Conférence. Les documents de base à établir porteront sur les points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour provisoire dont le texte est reproduit à l'annexe II. Le document principal, qui aura trait au point 8 relatif aux activités et aux perspectives d'avenir en matière de coopération technique entre pays en développement, rendra compte de la situation actuelle en ce qui concerne les activités exécutées dans ce domaine, indiquera les progrès accomplis, analysera les principales possibilités qui s'offrent en la matière, passera en revue les principaux obstacles et exposera des idées et des conceptions pouvant servir de base à une action ultérieure.

10. Outre le rapport principal sur le principe et les modalités d'application de la coopération technique entre pays en développement, il y aura lieu d'établir, en faisant pour cela appel aux services de consultants hautement qualifiés, une étude à propos de l'alinéa f) du point 8 de l'ordre du jour provisoire mentionné dans le rapport sur l'organisation de la Conférence, étude qui sera présentée au Comité préparatoire par l'intermédiaire du secrétariat du Conseil économique et social. Cette étude portera sur la nécessité d'identifier, de répertorier et d'analyser les moyens qui existent actuellement pour financer les activités de coopération technique entre pays en développement, y compris les institutions bilatérales et multilatérales, les organisations mondiales, régionales et sous-régionales, ainsi que les ressources existant à cet égard dans les pays en développement eux-mêmes. L'étude en question a été recommandée par les réunions régionales et on a estimé qu'elle devrait être aussi complète que possible afin i) de promouvoir le principe de la coopération technique entre pays en développement et de favoriser la diffusion de renseignements à ce sujet, et ii) de permettre de rationaliser les ressources financières en vue de réduire le coût et d'accroître l'efficacité de la coopération technique internationale. Cette tâche nécessitera 6 mois de services de consultants.

11. Six mois de services de consultants seront également nécessaires pour mettre à jour le rapport sur les dispositions institutionnelles à prendre sur le plan national aux fins de la coopération technique entre pays en développement, qui a été présenté aux quatre réunions préparatoires régionales. Le rapport mis à jour comprendra les recommandations et suggestions formulées à ces réunions

/...

et contiendra des recommandations précises en vue de faciliter les activités de coopération technique entre pays en développement. Ce rapport servira de document de base pour l'examen du point 9 de l'ordre du jour provisoire qui a trait aux dispositions institutionnelles à prendre sur le plan national pour promouvoir la coopération technique entre pays en développement.

12. Le point 10 de l'ordre du jour provisoire porte sur les dispositions institutionnelles à prendre sur le plan international. Il faudra prévoir 6 mois de services de consultants pour mettre à jour le rapport présenté aux réunions préparatoires régionales et pour le compléter par un autre rapport qui concernera les organisations internationales, les moyens dont elles disposent et les procédures permettant d'en tirer parti. Ce dernier rapport portera non seulement sur les gouvernements des pays mais également sur les organisations non gouvernementales compétentes (universités, instituts de recherche, associations techniques et professionnelles, chambres de commerce et d'industries, associations d'ingénieurs-conseils et fondations s'intéressant directement à la coopération technique entre pays en développement).

13. Enfin, il faudra prévoir 8 mois supplémentaires de services de consultants en sus des 4 mois déjà fournis par le Conseil d'administration du PNUD en vue d'aider le Comité préparatoire et le Service spécial chargé de promouvoir la coopération technique entre pays en développement à établir les documents de base, à effectuer les études et à formuler les propositions nécessaires à l'élaboration du plan d'action de la Conférence.

14. Il faudra au total 66 mois de travail de personnel temporaire affecté à des tâches de secrétariat pour faciliter l'exécution des tâches susmentionnées. On devra notamment prévoir environ 18 mois de travail pour seconder le personnel des services organiques et dactylographier un millier de pages de documentation qui doivent être fournies par le PNUD, les gouvernements et les organisations internationales.

15. Les prévisions de dépenses au titre des tâches susmentionnées se décomposent comme suit :

...

			<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
1)	<u>Personnel</u> (y compris les consultants)				
	Administrateurs des services organiques; classe P-4/5 (2)	36 mois	76 000	40 300	116 300
	Consultants de niveau élevé	30 mois	112 500	22 500	135 000
	Personnel temporaire affecté à des tâches de secrétariat	66 mois	51 300	27 200	78 500
	Total		239 800	90 000	329 800
2)	<u>Frais de voyage et indemnités de subsistance</u>				
	Consultations avec les gouvernements, les institutions spécialisées, les commissions régionales et autres institutions				
	12 voyages de deux semaines chacun		24 000	4 000	28 000
	Total		24 000	4 000	28 000
	Total partiel		263 800	94 000	357 800
	A déduire : crédit alloué par le PNUD		97 600	-	97 600
	Total , section B		166 200	94 000	260 200

/...

C. Travaux préparatoires de la Conférence

16. Pour assurer le succès final de la Conférence, il est proposé de réunir à New York durant une semaine, en mai 1977, un groupe représentatif de consultants hautement qualifiés et possédant une expérience dans divers domaines, pour mettre au point et synthétiser les éléments des principales questions que devra examiner la Conférence. Il faudra faire appel aux meilleurs spécialistes de la théorie et de la pratique, à la fois au niveau national et au niveau international, notamment dans les pays en développement, pour que le temps limité dont la Conférence dispose pour ses travaux soit utilisé au mieux. Les consultants ne seraient pas choisis uniquement dans les milieux scientifiques mais également parmi d'autres disciplines, en particulier dans les secteurs économiques et sociaux et dans la fonction publique.

17. En outre, il est demandé deux consultants qui devraient fournir deux mois de travail chacun pour organiser et préparer le cadre des travaux du groupe et pour établir les documents de base et le rapport final du groupe. Chaque consultant aurait besoin d'un secrétaire pour un nombre de mois de travail équivalent.

18. Les prévisions de dépenses pour ces travaux préparatoires sont les suivantes :

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
20 consultants de niveau élevé qui feront partie du groupe	50 000	-	50 000
2 consultants pour contribuer à la préparation de la réunion, en contactant des candidats qui pourraient participer au groupe, en établissant les documents de base et le rapport final de la réunion : 4 mois de travail	18 000	-	18 000
Services de secrétariat : 4 mois de travail	4 700	-	4 700
Total, section C	<u>72 700</u>	<u>-</u>	<u>72 700</u>

/...

D. Mouvements de libération nationale

19. Aux termes de l'alinéa c) du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'inviter les représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine dans sa région, en qualité d'observateurs, conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale. En supposant que six organisations seraient invitées à envoyer un observateur chacune, le montant estimatif des dépenses serait le suivant :

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
<u>Représentants des mouvements de libération nationale</u>			
Frais de voyage et indemnité de subsistance	-	15 000	15 000
Total, section D	-	15 000	15 000

20. Les prévisions de dépenses exposées ci-dessus peuvent être récapitulées comme suit :

	<u>1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
A. Secrétaire général de la Conférence	320 300	182 800	503 100
B. Ressources en personnel nécessaires à l'établissement de la documentation	166 200	94 000	260 200
C. Travaux préparatoires de la Conférence	72 700	-	72 700
D. Mouvements de libération nationale	-	15 000	15 000
Total	559 200	291 800	851 000

/...

II. Programmes d'appui à l'information pour la Conférence

21. Aux termes du paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de la Conférence de s'assurer le concours du Service de l'information et de la Division de l'information du PNUD ainsi que des services intéressés des organisations du système des Nations Unies en vue d'entreprendre un programme d'activités d'information destiné à susciter et à entretenir l'intérêt du monde entier pour la Conférence et ses objectifs. Les fonctionnaires du PNUD chargés des activités d'information ont tenu des consultations avec des représentants du Service de l'information de l'ONU en ce qui concerne les besoins de la Conférence en matière d'information conformément au paragraphe 9. Ils ont tenu compte du fait que le Conseil d'administration du PNUD a déjà approuvé un crédit de 22 400 dollars pour les activités d'information, prélevé sur les ressources du PNUD affectées à l'information, et que le Secrétaire général a demandé 13 500 dollars pour couvrir les dépenses qu'effectuera le Service de l'information pour assurer le service de la Conférence (A/C.5/31/23, texte reproduit à l'annexe I au présent document). Les dépenses supplémentaires prévues conjointement par le PNUD et le Service de l'information seraient de l'ordre de 450 000 dollars mais ne peuvent faire l'objet d'une estimation détaillée dans l'immédiat. Une analyse circonstanciée des crédits nécessaires pour 1977 et 1978 devra être présentée respectivement dans le rapport final sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 et dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979.

22. Afin d'obtenir les crédits nécessaires pour 1977 en sus des crédits déjà demandés pour les services d'information, le Secrétaire général envisagerait, dès que le programme d'information serait prêt, de demander l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vue d'engager des dépenses, conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaire.

/...

III. Récapitulation des dépenses totales

23. Les dépenses totales pour la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement sont actuellement évaluées à 1 545 300 dollars et se décomposent comme suit :

	<u>1976-1977</u>	<u>1978</u>	<u>Total</u>
Fonds fournis par le Conseil d'administration du PNUD (E/5846/Rev.1)	180 000	-	180 000
Montants révisés résultant des décisions prises par le Conseil économique et social à sa soixante et unième session (A/C.5/31/23)			
Trois réunions du Comité préparatoire	68 700	-	68 700
Conférence ^{a/}	--	358 500	358 500
Services d'information	13 500	-	13 500
Renforcement du secrétariat du Conseil économique et social	73 600	--	73 600
Dépenses additionnelles indiquées dans le présent rapport	559 200	291 800	851 000
Programmes d'appui à l'information			<u>b/</u>
Total	<u>895 000</u>	<u>650 300</u>	<u>1 545 300</u>

a/ Montant calculé aux taux de 1977.

b/ A déterminer.

24. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/31/L.53, il faudra engager des dépenses de 1 545 300 dollars en sus des montants nécessaires aux programmes d'appui à l'information, qui restent à déterminer. Sur cette somme, 180 000 dollars seront fournis par le Programme des Nations Unies pour le développement.

/...

Annexe I

Conférence sur la coopération technique entre pays en développement

(Augmentation : 87 100 dollars)

4.19 Dans la résolution 3461 (XXX), l'Assemblée générale a décidé de prier le Secrétaire général de fournir les fonds nécessaires, au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour couvrir le coût des services de conférence lors de la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, et des quatre réunions intergouvernementales régionales qui auront lieu avant la Conférence. Des crédits avaient été prévus au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1976-1977 pour seulement assurer le service de quatre réunions intergouvernementales et, pour ce qui est de la Conférence elle-même, il avait été décidé de reporter à la soixante et unième session du Conseil économique et social la présentation des incidences financières y relatives.

4.20 A sa vingt-deuxième session, en juin 1976, le Conseil d'administration du PNUD a été informé du coût des services de conférence à fournir à la Conférence (DP/202/Add.1). Le Conseil d'administration a décidé de recommander à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de convoquer la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement à Buenos Aires (Argentine) du 23 août au 6 septembre 1977, c'est-à-dire pendant 14 jours, soit quatre jours de plus qu'il n'avait été prévu à l'origine. Le Conseil d'administration a également prié le Secrétaire général de fournir, au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les fonds nécessaires pour financer le coût des services de conférence requis pour deux, ou le cas échéant, trois réunions du Comité préparatoire en plus de la Conférence proprement dite. Il a aussi été demandé que l'arabe figure parmi les langues de travail, tant pour les réunions du Comité préparatoire que pour la Conférence elle-même.

4.21 A sa soixante et unième session, le Conseil économique et social a fait siennes les recommandations susmentionnées, y compris une recommandation tendant à ce que le Secrétaire général prenne toutes les mesures nécessaires pour inclure la question de la coopération technique entre pays en développement parmi les principaux domaines sur lesquels devraient porter les activités du Service de l'information de l'ONU en 1977. Le Conseil était saisi d'un état d'incidences financières présentant un montant révisé de l'ordre de 400 000 dollars, au lieu du montant estimatif de 220 000 dollars précédemment soumis au Conseil d'administration du PNUD. Cette augmentation était due à l'inclusion de l'arabe comme langue de travail de la Conférence, à la prolongation de la Conférence pendant quatre jours supplémentaires, et au service des sessions du Comité préparatoire (deux réunions).

4.22 Etant donné qu'à l'époque le Secrétaire général ne disposait pas de renseignements suffisants sur le rôle qu'aurait à jouer le Service de l'information ni sur la mesure dans laquelle les dépenses correspondantes pourraient être couvertes dans les limites des crédits déjà ouverts, il a été décidé d'attendre la trente et unième session de l'Assemblée générale pour présenter un état estimatif desdites dépenses.

/...

4.23 Actuellement, le coût estimatif total de la Conférence à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies comprend trois postes de dépenses en sus du chiffre estimatif présenté au Conseil économique et social (400 000 dollars), imputables aux raisons suivantes :

- a) Le PNUD a estimé que le Comité préparatoire devrait tenir trois réunions et non pas deux, comme il avait été prévu à l'origine;
- b) Le coût des activités d'information connexes a maintenant été calculé;
- c) On s'est aperçu qu'il faudrait renforcer légèrement le secrétariat du Conseil économique et social qui sera chargé d'assurer le service de la Conférence.

4.24 Si l'Assemblée générale approuve la résolution 2023 (LXI) du Conseil économique et social, les dépenses totales se chiffreront à 514 300 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>1976</u> (Dollars)	<u>1977</u> (Dollars)
A. Par objet de dépenses		
Personnel temporaire		
pour les réunions	-	226 440
pour remplacer le personnel du Service de l'information	-	13 500
pour le secrétariat du Conseil économique et social (un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux pendant 12 mois)	9 500	49 700
Services contractuels		
Traduction	-	93 500
Dactylographie	-	11 000
Reprographie	-	96 260
Frais de voyage - Secrétariat du Conseil économique et social	-	5 000
Mobilier et matériel	1 900	-
Frais généraux de fonctionnement	1 150	5 750
Fournitures de bureau	100	500
	<hr/>	<hr/>
	12 650	501 650
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

/...

B. Par activité

I. Coût des services de conférence pour le Comité préparatoire

4.25 Dans l'hypothèse où les réunions du Comité préparatoire se tiendraient à New York pendant cinq jours, avec comme langues de travail l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe, les coûts s'établiraient comme suit pour chaque réunion :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Interprétation (deux séances par jour)	10 200	
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel recruté à l'extérieur	2 200	
Reprographie (50 pages, avant, pendant et après la session) <u>a/</u>	10 500	
	<hr/>	
	22 900 x 3 = 68 700	

III. Coût des services de conférence pour la Conférence proprement dite

4.26 Les coûts estimatifs ci-dessous correspondent à quatre séances par jour pendant 14 jours avec comme langues de travail l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

a/ Les travaux de traduction, de dactylographie et de reprographie avant et après la session se feraient sur une base contractuelle.

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel linguistique recruté à l'extérieur	<u>59 150</u>	59 150
Personnel temporaire recruté sur le plan local pour assurer le service des réunions (7 personnes)	<u>3 150</u>	3 150
	358 500	

III. Coût des activités d'informationPersonnel temporaire engagé pour deux semaines

3 fonctionnaires chargés du reportage des séances (P-3)

2 éditeurs (P-4)

3 journalistes de chroniques (P-3)

2 fonctionnaires de la radio (P-3)

4 mois de travail pour les fonctionnaires
de la classe P-3

10 000

1 mois de travail pour les fonctionnaires
de la classe P-4

3 500

13 500

**IV. Renforcement du secrétariat du Conseil économique
et social**Personnel temporaire affecté à des tâches générales

En 1976 (deux mois)

P-5 Traitement	5 480	
Dépenses communes de personnel	1 750	
G-4 Traitement	1 680	
Dépenses communes de personnel	<u>540</u>	9 450

En 1977 (dix mois)

P-5 Traitement	28 860	
Dépenses communes de personnel	9 230	
G-4 Traitement	8 830	
Dépenses communes de personnel	<u>2 830</u>	49 750
		59 200

Frais de voyage et indemnité de subsistance

5 000

Coût des services communs (12 mois)

9 400

73 600

/...

	<u>Dollars</u>
<u>Récapitulation par activité</u>	
Trois réunions du Comité préparatoire	68 700
Conférence	358 500
Services d'information	13 500
Renforcement du secrétariat du Conseil économique et social	<u>73 600</u> <u>514 300</u>

4.27 Pour la raison exposée au paragraphe 5 du présent rapport, aucun crédit n'est demandé à ce stade pour couvrir le coût des services de conférence (427 200 dollars). Pour le moment, un crédit d'un montant de 87 100 dollars est demandé au chapitre 4.

/...

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la Conférence soumis au Comité préparatoire pour examen et mise au point définitive

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Adoption du règlement intérieur
4. Pouvoirs des représentants à la Conférence
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Election des membres du Bureau autres que le Président
7. Création d'un comité et d'un groupe de travail et organisation des travaux
8. La coopération technique entre pays en développement, nouvelle dimension de la coopération internationale en vue du développement : activités en cours et perspectives d'avenir
 - a) Portée de la coopération technique entre pays en développement et corrélation avec la coopération économique, scientifique, sociale et culturelle entre pays en développement
 - b) La coopération technique entre pays en développement, méthode pour renforcer la pleine utilisation et l'efficacité des moyens de développement aux fins de la coopération internationale
 - c) Accroissement de la participation des pays les moins développés et des pays géographiquement désavantagés à la coopération technique entre pays en développement
 - d) Amélioration des connaissances et renforcement de la confiance en ce qui concerne les aptitudes actuelles et potentielles des pays en développement en matière de coopération technique mutuelle
 - e) Développement et fonctionnement d'un système d'information axé sur l'action concernant les capacités techniques des pays en développement utilisables par d'autres pays en développement
 - f) Détermination des sources et méthodes possibles de financement de la coopération technique entre pays en développement i) sur le plan bilatéral et multilatéral, ii) par l'intermédiaire d'organisations internationales
 - g) Rôle des femmes dans la coopération technique entre pays en développement

/...

- h) Rôle de la coopération technique entre pays en développement dans la recherche de nouvelles méthodes et stratégies en vue de résoudre les problèmes de développement communs aux pays en développement
- 9. Dispositions d'ordre institutionnel sur le plan national visant à promouvoir et administrer la coopération technique entre pays en développement
 - a) Dispositions existantes
 - b) Dispositions à prendre sur le plan administratif, juridique et financier
 - c) Participation d'organismes publics et privés à la coopération technique entre pays en développement
- 10. Dispositions d'ordre institutionnel sur le plan international visant à promouvoir et administrer la coopération technique entre pays en développement
 - a) Dispositions administratives et financières aux niveaux bilatéral, régional et interrégional
 - b) Rôle et participation des organisations du système des Nations Unies
 - c) Rôle et participation d'autres organisations internationales
- 11. Adoption d'un Plan d'action pour la promotion de la coopération technique entre pays en développement.
